



Pour une separation amiable un avocat est -il necessa

Par **mimilou**, le **11/03/2009** à **15:14**

MA FEMME ET MOI AVONS DECIDER DE NOUS SEPARER DANS L'ATTENTE DU DIVORCE QUI POURRA SE FAIRE QU'APRES LA VENTE DE NOTRE MAISON ACHETTEE AVEC UN PRET RELAIS..

LA VIE COMMUNE NE POUVANT ETRE POURSUIVIE NOUS AVONS DECIDER DE NOUS SEPARER.....JE VAIS ALLER VIVRE CHEZ MES PARENTS....MA FEMME GARDE NOS 2 FILLES ...JE LUI AI FAIS CE DOCUMENT QU'ELLE NE VEUT PAS SIGNER.....SOUS PRETEXE QU'IL FAUT ALLER VOIR UN AVOCAT.....A T-ELLE RAISON? QUEL EST LE COUT D'UNE PROCEDURE?? voici le document..Je soussigné

Madame.....épouse.....Convenons conjointement avec mon époux.... à se séparer du domicile familial étant donné que Monsieur..... établira résidence chez ses parents Madame et Monsieur Que durant cette séparation les époux s'engagent mutuellement et conjointement :

A pourvoir à l'éducation et la garde de leur fille.....qui sera gardée en alternance par son Papa suivant le planning de travail de son papaou ses grands parents Monsieur

Madame....A assumer le paiement des prêts en cours et l'entretien des maisons sises.....ne pas porter atteinte à la vie privée de l'un ou l'autre,

D'engager à la vente des deux maisons la régularisation de la situation patrimoniale et maritale par divorce sous consentement mutuel avec garde alternée des enfants.

A conserver le compte commun jusqu'au divorce.

Ce document nous protège t-il tout les 2 OU IL FAUT ALLER VOIR UN HOMME DE LOI? NOTRE NOTAIRE PEUT IL ETRE COMPETENT?

MERCI DE VOTRE REPONSE.....

Par **jeetendra**, le **11/03/2009** à **15:34**

bonjour, votre épouse à raison, il vaut mieux consulter un homme ou une femme de loi (avocat, notaire), votre papier vis à vis des tiers notamment n'a aucune valeur juridique, vous etes encore marié, cordialement

Par **mimilou**, le **11/03/2009** à **15:45**

merçi de votre réponse;

NOTRE NOTAIRE PEUT -IL SUFFIRE? de qui de toute façon on en aura besoin pour le partage des biens?
cela limitera nos dettes!.
cordialement

Par **jeetendra**, le **11/03/2009** à **15:59**

oui votre notaire est également compétent pour vous conseiller notamment s'il y a un bien immobilier, bon après-midi à vous